



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription du 1er degré

S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie,  
Directeurs académiques des services de l'Education  
nationale

**Le Recteur**

Cabinet du recteur  
Réf : CAB/EC/SC 2016

Dossier suivi par  
Le cabinet du recteur  
Téléphone  
0557573809  
Télécopie  
0556241944  
Mél  
ce.cabinet@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, le 31 MARS 2016

Objet : Information relative à la mise en œuvre du PAF 2016-2017

Pour l'année scolaire 2016-2017, quatre mercredis après-midi seront banalisés en rattrapage d'une journée de pré rentrée et de la journée de solidarité afin de permettre la mise en œuvre de formations relatives à l'appropriation des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire et à l'instauration des nouveaux cycles d'enseignement.

Pour les professeurs du premier degré, ces journées viendront en complément des 18 H d'animation pédagogique intégrées à leur service.

Compte tenu du nombre important de stagiaires et des ressources limitées en formateurs, les demi-journées de formation seront échelonnées sur différentes périodes de l'année.

La désignation de ces quatre mercredis après-midi ainsi que le contenu des formations seront arrêtés par l'échelon académique et non laissés au choix des établissements.



Olivier DUGRIP